

Prévention de l'exposition aux fumées

Situations	Intervention pour feu de structure, feu de véhicule, feu sur voie publique
Objectifs	Protéger la santé des sapeur-pompiers contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie et milieux viciés Eviter la contamination aux personnes non présentes sur l'incendie (tiers, collègues, famille...)
Idées de manœuvres	Agir face au risque de toxicité des fumées rencontrées sur les incendies en limitant les contaminations par les voies respiratoires et cutanées : • Sur intervention : Réduire le transfert des particules depuis le lieu de l'intervention vers le CIS ○ Mettre en place un zonage réfléchi et adapté. ○ Déterminer les actions à réaliser au niveau des EPI et du matériel • Au CIS Empêcher le transfert des particules de l'engin pompe dans les lieux de vie ou sur les agents réalisant de la maintenance des engins incendie, des manœuvres et assurant les départs en interventions suivants
Exécution	• Le COS : S'assure de la mise en œuvre des zonages opérationnels et de la mise en œuvre de la zone de réhabilitation • Le SSO accompagne la mise en œuvre d'une zone de réhabilitation • Les chefs d'agrès incendies : - En intervention, appliquent les zonages du COS, désignent les personnels pour organiser le zonage et la réhabilitation, - Fait réaliser la procédure de nettoyage en retour d'intervention • Les personnels en fonction de la situation ou des traces de souillures visibles, appliquent le protocole de décontamination • L'astreinte logistique assure le remplacement des EPI en interventions ou en CIS et le suivi (Traçabilité / Nettoyage...) • Le SOG fait réaliser le protocole de nettoyage périodique des engins pompes
Commandement Anticipation	- Sous la responsabilité du COS, respecter des procédures mises en place sur intervention. - Identifier et respecter le zonage opérationnel et la zone de réhabilitation. - Anticiper l'engagement du SSO et son emplacement. - Anticiper l'engagement de l'astreinte logistique par le COS et le CODIS et l'intégrer dans les zonages. - Le COS détermine les personnels impactés par une décontamination des EPI : • Il transmet au CODIS les matricules nom prénom et taille d'EPI veste de feu et pantalon de feu - Le CODIS informe le cadre GTL et transmet les informations émises par le COS : • En horaires ouvrables : Le magasin du GTL assure le remplacement des EPI en fonction des délais et du lieu d'intervention. En coordination avec le COS, les équipements seront acheminés soit vers le centre de secours (CIS), soit directement sur le site d'intervention. • En horaires non ouvrables : L'astreinte logistique du GTL prend en charge le remplacement des EPI dans les mêmes conditions, garantissant ainsi une continuité opérationnelle. - Au sein des CIS (SOG, chefs de CIS), encadrer et accompagner la mise en place des procédures

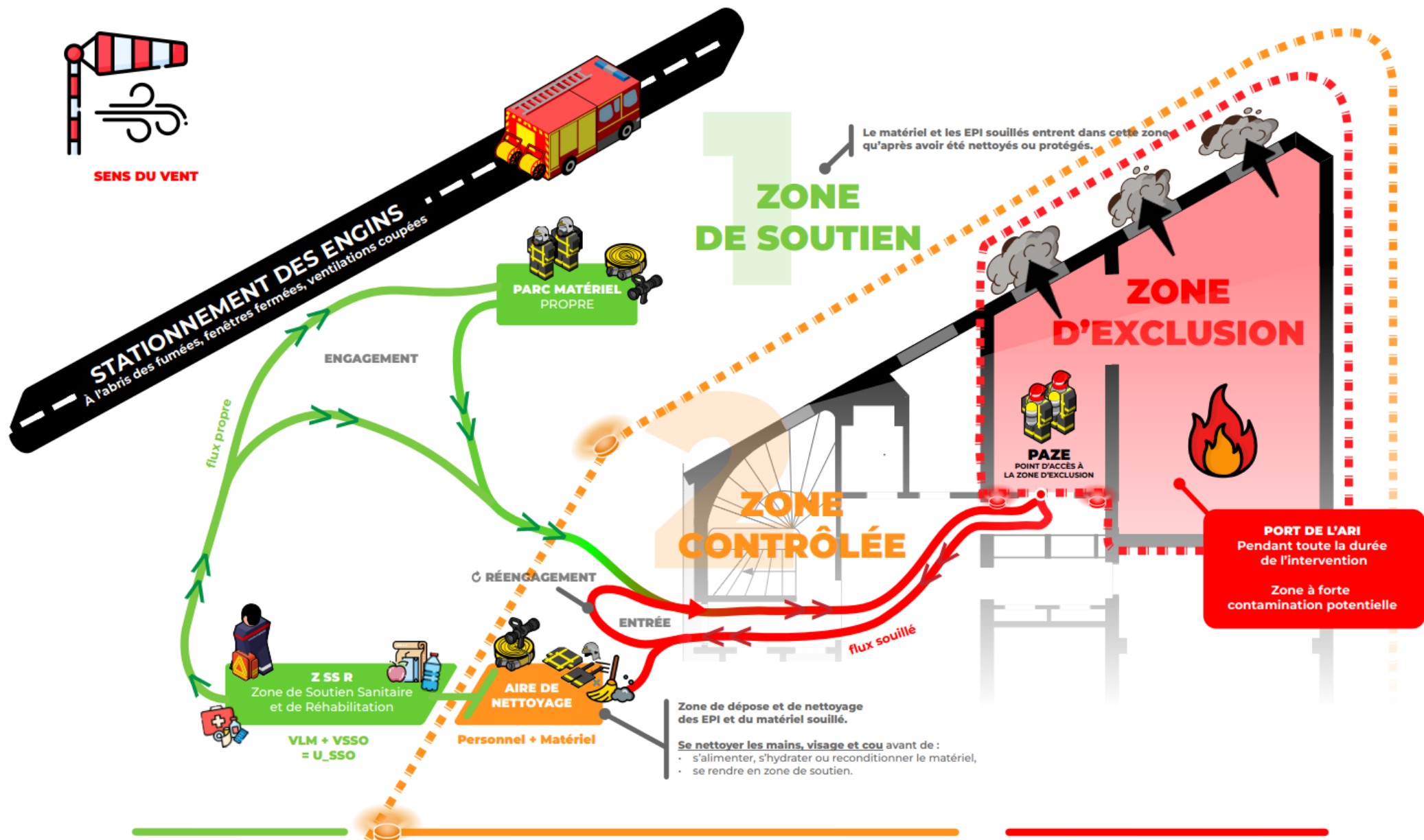
PENDANT L'INTERVENTION

POURQUOI TRAITER LE RISQUE DE TOXICITE DES FUMÉES LORS DE L'INTERVENTION

- Réduire le transfert des particules depuis le lieu de l'intervention vers le CIS

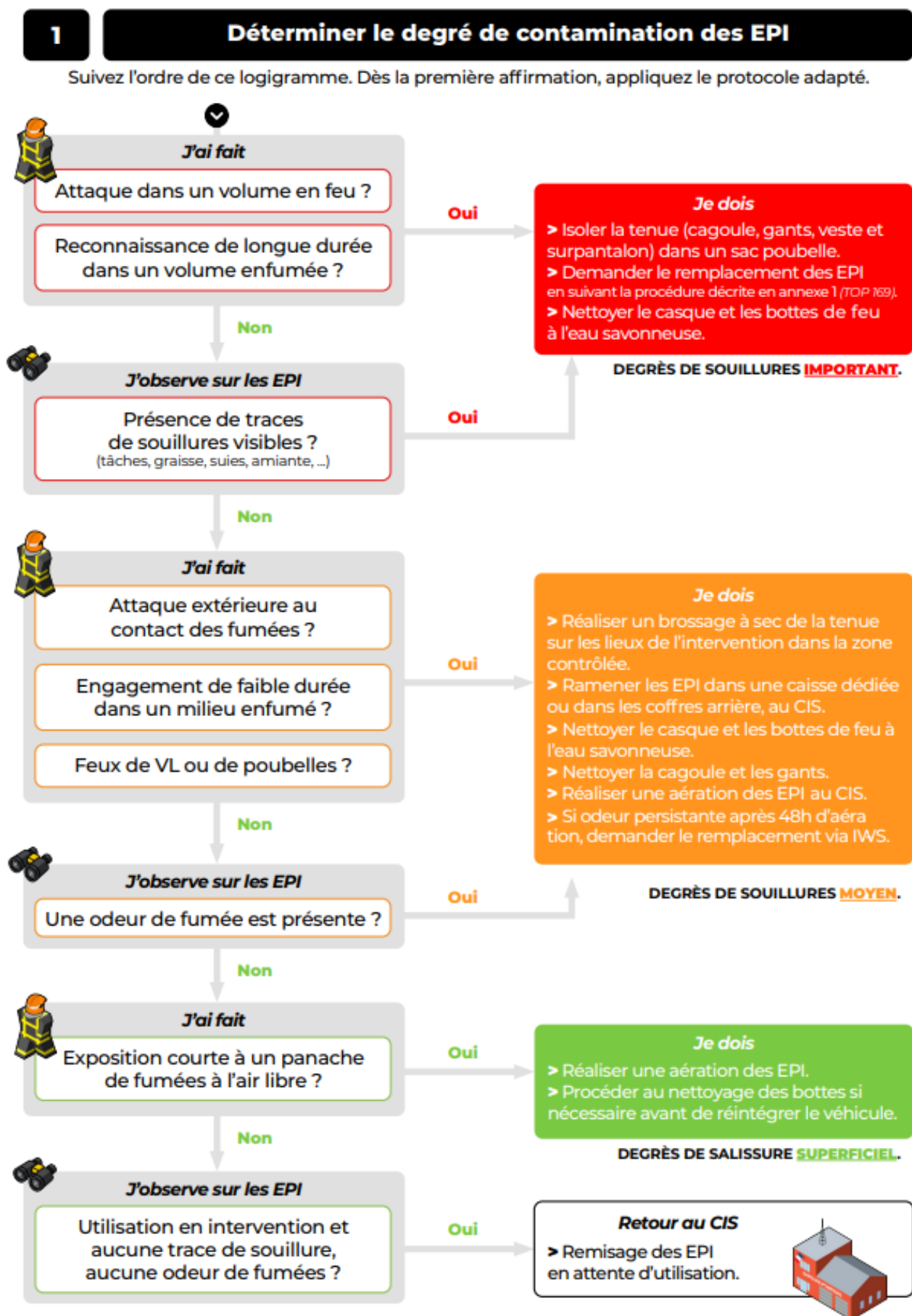
COMMENT

A. Mise en place d'un zonage opérationnel sur les lieux de l'intervention



B. Déterminer les actions à réaliser au niveau des EPI et des matériels

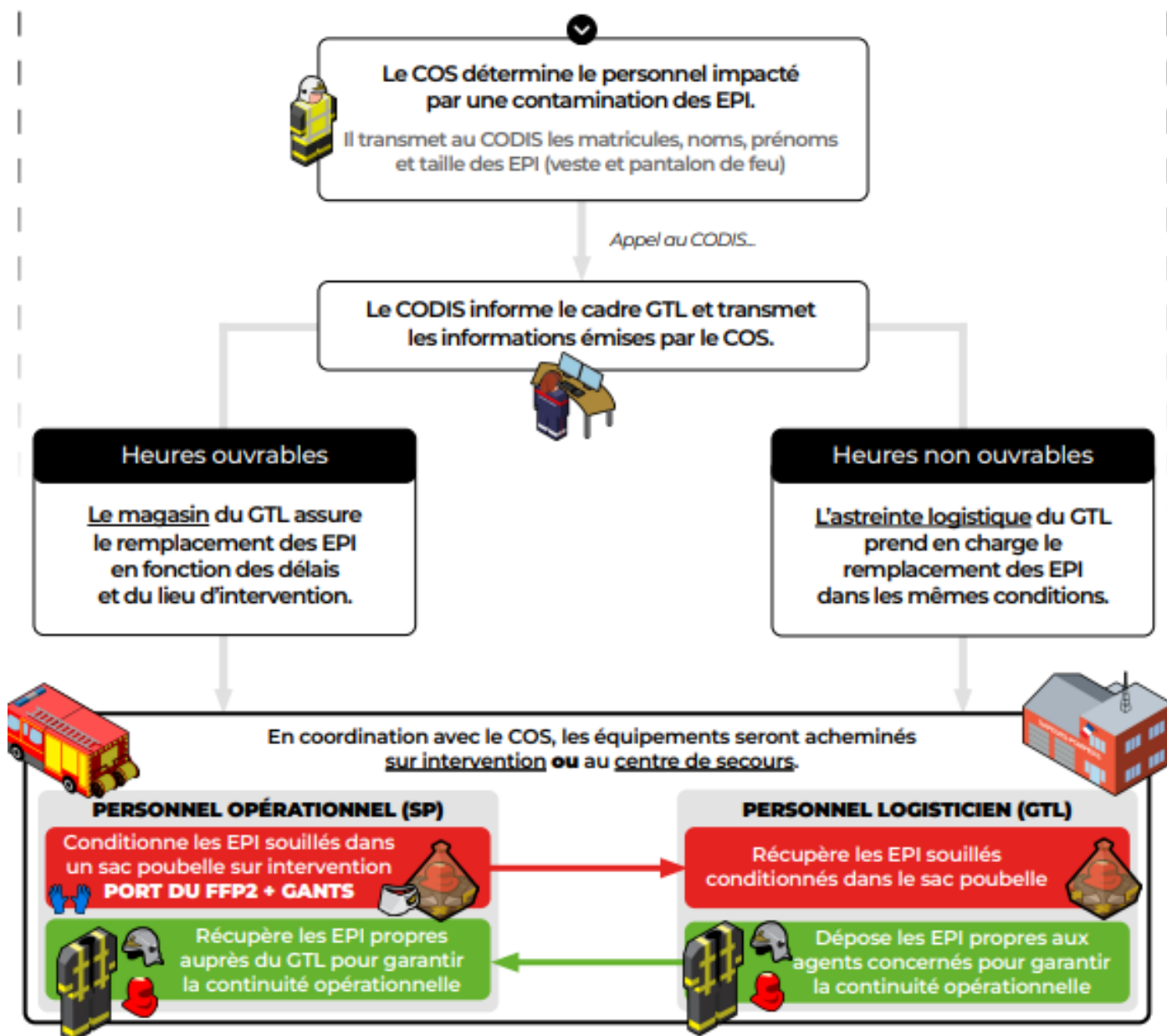
Le COS identifie la nécessité d'appliquer le protocole de décontamination des EPI adapté :



2 Lister le personnel et les EPI concernés

Matricule	Nom de l'agent	Taille		
		Veste de feu	Sur-pantalon	Gants de feu (si nécessaire)

3 Réaliser la procédure de changement des EPI



Nettoyage complémentaire :

COMMENT

1- Nettoyage du matériel :

Si le **matériel** présente des traces visibles de souillure (tâches grasses, suies, ...), et/ou si le matériel a été exposé aux eaux d'extinction, et/ou si le matériel a été exposé aux fumées alors **le nettoyage du matériel par brossage à l'eau est effectué sur les lieux d'intervention.**

Le matériel sera stocké dans l'emplacement d'origine du véhicule si le nettoyage a eu lieu sur place. Sur demande du COS, lorsque les conditions ne permettent pas le nettoyage sur place (nombreux matériels souillés, conditions climatiques défavorables), le matériel sera conditionné dans un VTU et le reconditionnement au CIS (vérification, nettoyage du matériel au jet ou à la haute pression et brossage eau savonneuse si nécessaire).

2- Nettoyage des EPI :

Si le **casque et les bottes de feu** présentent des traces visibles de souillures et/ou si le matériel a été exposé aux eaux d'extinction, et/ou si le matériel a été exposé aux fumées alors **le nettoyage du casque et des bottes de feu est effectué sur les lieux d'intervention.**

RISQUES / CONSIGNES DE SECURITES

Les personnels sapeurs-pompiers et logisticiens effectuant le nettoyage s'équipent d'une protection cutanée et respiratoire (des gants à usage unique et un masque FFP2).

EN CASERNEMENT

POURQUOI FINALISER LE NETTOYAGE APRES UNE OPERATION

- Empêcher le transfert des particules de l'engin pompe dans les lieux de vie
- Préserver les agents lors de la maintenance des engins incendie, les manœuvres et les départs en interventions

COMMENT

1. Nettoyage de l'engin avant remisage après une opération :

Laisser si possible les engins dehors au niveau de l'aire de lavage, vitres et/ou portes ouvertes durant la phase de reconditionnement. Si le temps ne s'y prête pas, laisser les portes de remises ouvertes pour aérer.

L'ensemble des surfaces (banquettes tableau de bord doivent être nettoyés à chaque intervention) – Voir annexe 1

2. Nettoyages périodiques d'un engin incendie

Un engin incendie doit être nettoyer périodiquement en fonction de l'affectation et du nombre d'interventions – Voir annexe 3

Il doit permettre de réaliser un nettoyage des coffres, cabine et poste de conduite, matériel incendie et caisse de conditionnement – voir annexe 2

RISQUES / CONSIGNES DE SECURITES :

- Les personnels sapeurs-pompiers et logisticiens effectuant le nettoyage s'équipent d'une protection cutanée et respiratoire (des gants à usage unique et un masque FFP2).
- De retour au CIS **et** à l'issue du reconditionnement des engins, il est impératif pour les agents de respecter plusieurs règles d'hygiène élémentaire en observant les consignes suivantes :
 - Prendre une douche très rapidement
 - Changer les effets vestimentaires qui ont été portés sur intervention (polos, sous-vêtement...)
 - Nettoyer les effets vestimentaires portés sur intervention (polo, sous-vêtement, ...)

2 Lister le personnel et les EPI concernés

Matricule	Nom de l'agent	Taille		
		Veste de feu	Sur-pantalon	Gants de feu (si nécessaire)

ANNEXE 2 : Procédure de nettoyage d'un engin incendie après intervention**▪ QUAND ?**

Après chaque intervention de lutte contre l'incendie, au CIS, avant remisage de l'engin de secours

▪ QUEL MATERIEL ?

- Seau, eau savonneuse, éponge
- Gants à usage unique tout le long de la procédure.
- Masque FFP2

▪ COMMENT ?

- Le chef d'agrès désigne les personnels qui réalisent avec le conducteur, le nettoyage.
- Le chef d'agrès garde la possibilité de mettre le véhicule et le personnel indisponibles.

A l'extérieur des remises ou sur zone de lavage



Eliminer les déchets de l'intervention



Nettoyer avec la lingette humide jetable, le matériel sensible :

- Les **surfaces et organes de conduites** (tableau de bord, poignée de portes, levier de vitesses, parois de portes...)
- Les assises (sièges et banquettes arrière)

Nettoyer à l'eau savonneuse :

- Les sols des cabines et poste de conduites



Remiser le véhicule et aérer la cabine en laissant les portes ouvertes

Remplir le cahier de traçabilité lors du retour au CS.

ANNEXE 2 : Procédure de nettoyage périodique d'un engin de secours**• QUAND ?**

Systématiquement tous les 1, 3 ou 6 mois en fonction de l'activité de l'engin de secours
Après une intervention ayant impacté abondamment l'engin de fumées ou de matières toxiques.

• QUEL MATERIEL ?

- Seau - eau savonneuse
- Lingettes jetables.
- Gants à usage unique tout le long de la procédure.
- Masque FFP2

• COMMENT ?

- Le SOG désigne les personnels qui réaliseront le nettoyage périodique.
- Le SOG positionne le véhicule indisponible le temps du nettoyage.

Amener le véhicule à la zone de lavage



Désarmer entièrement l'engin pompe (cabine, poste de conduite et coffres arrière)
Poser le matériel au sol

**• Le matériel :**

Nettoyer le matériel sensible avec un chiffon doux et humide : ARI, détecteur 4 gaz, poste Antares.
Nettoyer à l'eau savonneuse si besoin les tuyaux, DMR et DMRS et matériel non sensible

• Le véhicule :

Aspirer les coffres vides, poste de conduite et cabines

Nettoyer à la lingette humide, les **surfaces et organes de conduites** (Tableau de bord, poignée de portes, levier de vitesses, parois de portes...) les assises (Sièges et banquettes arrière) les sols des cabines et poste de conduites, les coffres arrière et caisses de rangements



Nettoyer la carrosserie du véhicule



Remiser le véhicule et aérer la cabine et les coffres en laissant les portes et coffres ouverts

Réaliser la traçabilité via le QR code.

ANNEXE 3 : Procédure de nettoyage des engins du SDIS 66

Mensuel :

**PERPIGNAN NORD
PERPIGNAN SUD**

Trimestriel :

**ARGELES SUR MER
BANYULS SUR MER
CANET EN ROUSSILLON
CAPCIR
CERDAGNE
CERET
COTE VERMEILLE
ELNE
FONT ROMEU
ILLE SUR TET
LE BARCARES
LE BOULOU
LES ASPRES
MILLAS
PERPIGNAN OUEST
PRADES
RIBERAL
RIVESALTES
SAILLAGOUSE
SAINT CYPRIEN
SALANQUE
SALSES
VALLESPYR
VINCA**

Semestriel :

**AGLY
CAUDIES DE FENOUILLEDES
CERBERE
MAURY
MONT LOUIS
OLETTE
PALAU DEL VIDRE
PORTE PUYNORENS
PRATS DE MOLLO
SAINT LAURENT DE CERDANS
SAINT PAUL DE FENOUILLET
SOURNIA
VERNET LES BAINS
VINGRAU
FPT FORMATION
MEA**